

Le 9 juin 2011

## **ARRETE N° 27/2011**

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2011,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1** : La société PYROTECH dont le siège est 71 rue de Savoie à 57160 MOULINS LES METZ est autorisée à tirer un feu d'artifice le 13 juillet 2011 à partir de 23 h au lieu-dit « la Petite Meuse ».

**ARTICLE 2** : La circulation et le stationnement seront interdits **le mercredi 13 juillet 2011 à partir de 9 heures** sur le chemin de la Noue de Han et rue du Capitaine Marlin depuis son intersection avec la rue du Tilleul jusqu'au n° 8 et rue de l'Eglise depuis l'église jusqu'au presbytère.

**ARTICLE 3** : L'accès à ces voies sera laissé aux véhicules de secours.

**ARTICLE 4** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- la société PYROTECH
- Monsieur le Sous-Préfet de VERDUN
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 9 juin 2011.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.